

Envoyé en préfecture le 17/06/2021
 Reçu en préfecture le 17/06/2021
 Affiché le
 ID : 071-217102680-20210611-2021_M06_11_D01-AR



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE
 LUGNY-LES-CHAROLLES
 SEANCE DU CM DU
 VENDREDI 11 JUIN 2021**

| | | | | | | |
|---|---|--|---|---|--|---|
| L'an | Deux Mil Vingt-et-Un | et le | Onze Juin | à | Vingt heures Trente | |
| Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la Salle des Conseils de la Mairie Communale, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire. | | | | | | |
| Membres du Conseil : | Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE | 1 ^{er} Adjoint 3 ^è Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère | Absent Présent Présente Présente Présente | Christophe GRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY | 2 ^è Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller | Présent Présente Présent Présente Présent |
| Pouvoirs : | Patrice DELORME | A donné son pouvoir à | | Christophe GRIFFON | | |
| Secrétaire Séance | Karine DAUVERGNE | | | | | |
| Date de Convocation CM et d'Affichage : | VENDREDI 04 JUIN 2021 | | | Date de Délibération du CM | VENDREDI 11 JUIN 2021 | |
| Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : | 11 | | | dont nombre de pouvoirs | 1 | |

Objet de la Délibération : MODIFICATION 2021 ZONAGE ASSAINISSEMENT COMMUNAL

NUMERO DE DELIBERATION : 2021-M06-11-DELIB-01

| Délibération | POUR | CONTRE | ABSTENTION | RESULTAT DELIBERATION |
|-----------------------------|-------------|----------|------------|-----------------------|
| 2021-M06-11-DELIB-01 | 10+1 | 0 | 0 | ACCEPTEE |

Le Maire rappelle les délibérations 2017-M12-08-DELIB-08 ayant confié au Bureau d'Etude SECUNDO, la mission d'études d'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) préalable à celle d'une mise à jour du Zonage d'Assainissement de la Commune et précédant l'éventuelle rénovation de la station dépuración du lotissement d'Orcilly.

Le SDA a été instruit par le BE SECUNDO entre les années 2017 et 2020, ralenti par les sécheresses estivales et la situation sanitaire nationale liée la pandémie de la COVID-19. Les rapports d'études ont été rendu fin 2020 et envoyées aux partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Direction Départementale des Territoires (DDT) pour l' Assainissement et Syndicat Mixte de la Rivière Arconce)

Par ailleurs un projet de modification 2021 du Zonage d'Assainissement communal (élaboré en 2000 en préambule de l'élaboration de la Carte Communale de 2008) a été rédigé début 2021 par le BE SECUNDO et un rapport envoyé à la commune en date du 02 Avril 2021 sous la forme d'une notice explicative concernant le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune et d'une carte de zonage modifié 2021 de la Commune

Le rapporteur de la commission communale compétente, Guillaume VACHON et le Maire présentent la Carte de Zonage et détaille la note explicative du projet de modification du Zonage d'Assainissement. Le nouveau projet de zonage est modifié comme suit :

- La zone du Bourg (Haut et Bas) est déclaré zone d'assainissement non collectif et imposera le choix pour les habitants y résidant (ou venant y construire ultérieurement ou y acheté un bien existant non réglementaire) de se doter d'une équipement d'assainissement des eaux usées réglemenatire et non collectif)
- La zone de Orcilly actuellement connectée à un réseau collectif (comptant 14 abonnés) demeure en Zone d'Assainissement Collectif
 - Numéros 01 à 16 Route de Vacheresse (Parcelles C679, 678, 675, 670, 669, 668, 667, 666, 665, 664, 663, 662)
 - Numéros 02 à 04 Route des Boulays (Parcelles C677 et 676)
 - Numéros 14 Route du Haut d'Orcilly (Parcelle C268)
- Les habitations situées entre les numéros 19 et 43 Route du Haut d'Orcilly (Parcelles C310, 309, 772, 782,783, 797, 804, 803) passent en Zone d'Assainissement Collectif et se verront proposer dans les prochains mois une connexion à une extension du réseau untérieur à constuire.
- Les parcelles C311, C308, C307, C620, C833 et C834 potentiellement constructibles et raccordables gravitairement, passent en zone assainissement collectif.
- Les autres zones de Orcilly (Bas d'Orcilly) passent en zone d'assainissement non collectif.
- Toutes les autres hameaux du village rstent en zone d'assainissement non collectif.

Il rappelle que la Commission Communale locale d'Urbanisme (URSULA) s'est réunie le 31 Mai 2021 pour débattre en amont du contenu du projet de modification de zonage pour le déclarer conforme aux volontésdébattues et exprimées par le Conseil Municipal lors de précédents débats préparatoires sur le sujet.

- Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE la modificatin 2021 du Zonage d'Assainissement de la Commune de LUGNY-LES- CHAROLLES
 - ORDONNE la communication de la présente délibération à la Direction Préfectorale Technique en Assainissement pour revue de sa décision de modification de zonage ainsi que la carte et la note explicative pour obtenir son avis et accord.
 - DEMANDE au Maire de préparer une enquête publique qui pourra être ouverte après retour de la DDTPréfectorale sur le projet de zonage.

Pour Extrait Conforme


